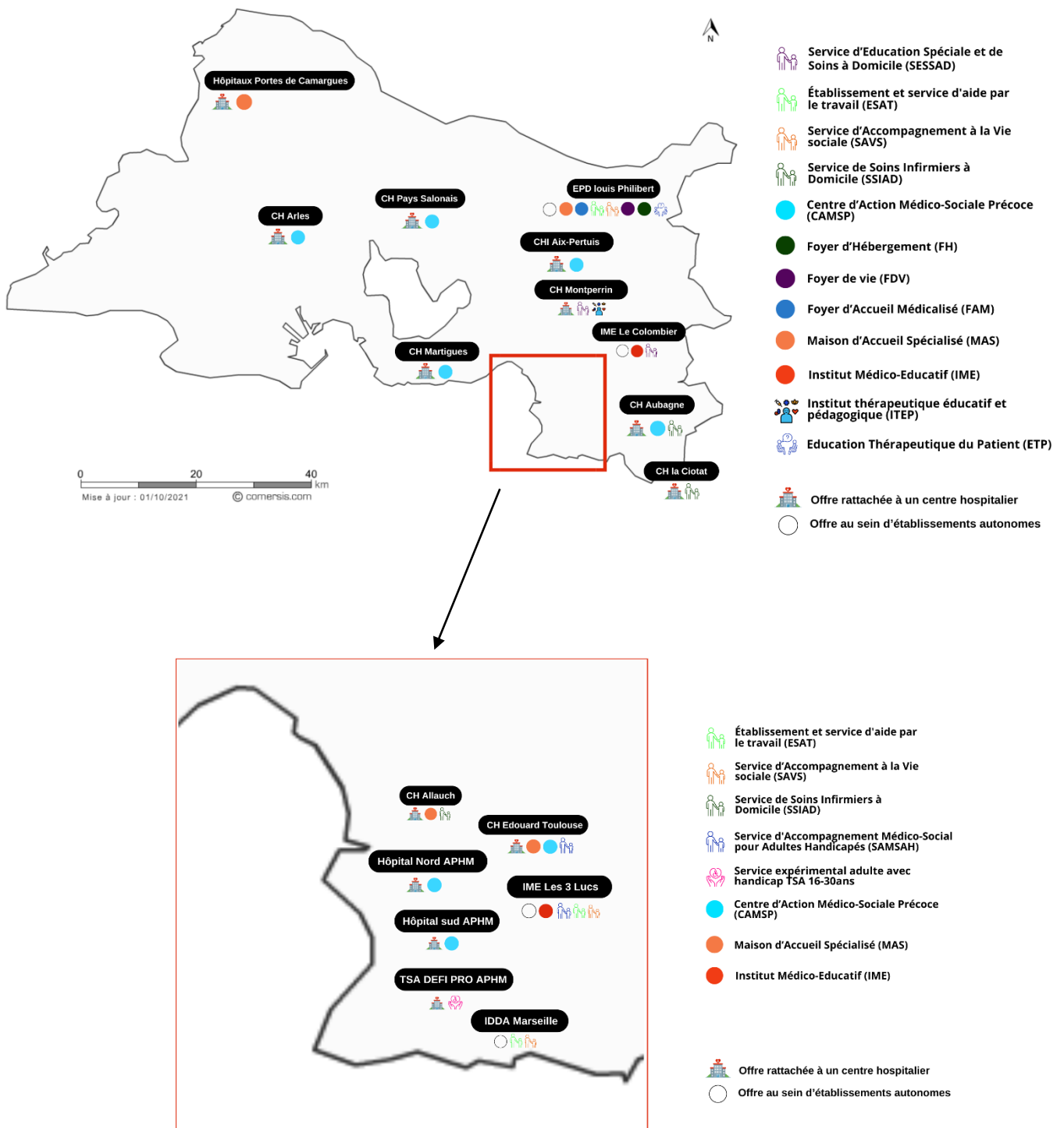


Cartographie de l'offre publique destinée aux personnes en situation de handicap

***Département des Bouches-du-
Rhône (13)***



Les établissements proposant une ou des offres médico-sociales pour les personnes en situation de Handicap dans les Bouches-du-Rhône :



Nous comptabilisons **17 organismes gestionnaires** (CH ou structures médico-sociales autonomes handicap) répartis sur l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône proposant une offre d'accompagnement et d'accueil des personnes en situation de handicap.

Parmi ces offres de services, sont identifiées :

- **Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) :** le SESSAD est un service médico-social constitué d'équipes pluridisciplinaires. Leur action vise à apporter un soutien spécialisé aux enfants et adolescents handicapés dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation

- **Les Etablissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT) :** C'est une structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé.

- **Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) :** Le SAVS offre un accompagnement aux personnes adultes handicapées pour maintenir ou restaurer les liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires et professionnels et facilitent leur accès aux services proposés par la collectivité.

- **Les Services de Soins A Domicile (SSIAD) :** Le rôle des SSIAD est de prévenir la perte d'autonomie, d'éviter une hospitalisation, de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation. Ils interviennent sur prescription médicale auprès notamment des personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie chronique.

- **Le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) :** Le SAMSAH est un accompagnement médico-social adapté comportant des prestations de soins. Il accompagne les adultes handicapés dans leur projet de vie tout en favorisant les liens familiaux, sociaux, scolaires, professionnels.

- **Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) :** Les CAMSP sont des établissements médico-sociaux chargés de la prise en charge précoce des problématiques de handicap chez les enfants âgés de 0 à 6 ans présentant des difficultés ou des retards dans leur développement. Ils accompagnent les parents dans le diagnostic, la prévention, le traitement et la rééducation de leur enfant.

- **Les Foyers d'Hébergement (FH) :** ils sont destinés à l'hébergement et à l'accompagnement des adultes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle.

- **Les Foyers de vie (FDV)** : ils proposent à des adultes en situation de handicap ayant une certaine autonomie des activités diverses adaptées à leurs capacités. Le foyer de vie peut proposer un accueil temporaire, de jour ou en internat.

- **Les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)** : Le FAM propose à des adultes gravement handicapés un hébergement et un accompagnement pour réaliser les actes essentiels de la vie courante (se nourrir, s'habiller...). Le FAM propose également une surveillance médicale et une aide éducative pour favoriser le maintien ou l'acquisition d'une plus grande autonomie.

- **Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS)** : Les MAS proposent un hébergement permanent à tout adulte handicapé gravement dépendant dont les capacités à réaliser les actes de la vie courante (se nourrir, s'habiller,...) sont altérées. Les MAS peuvent proposer des activités quotidiennes d'éveil ou occupationnelles (musique, relaxation, activités manuelles,...), et être structurées autour d'unités de vie comprenant 8 à 10 chambres individuelles.

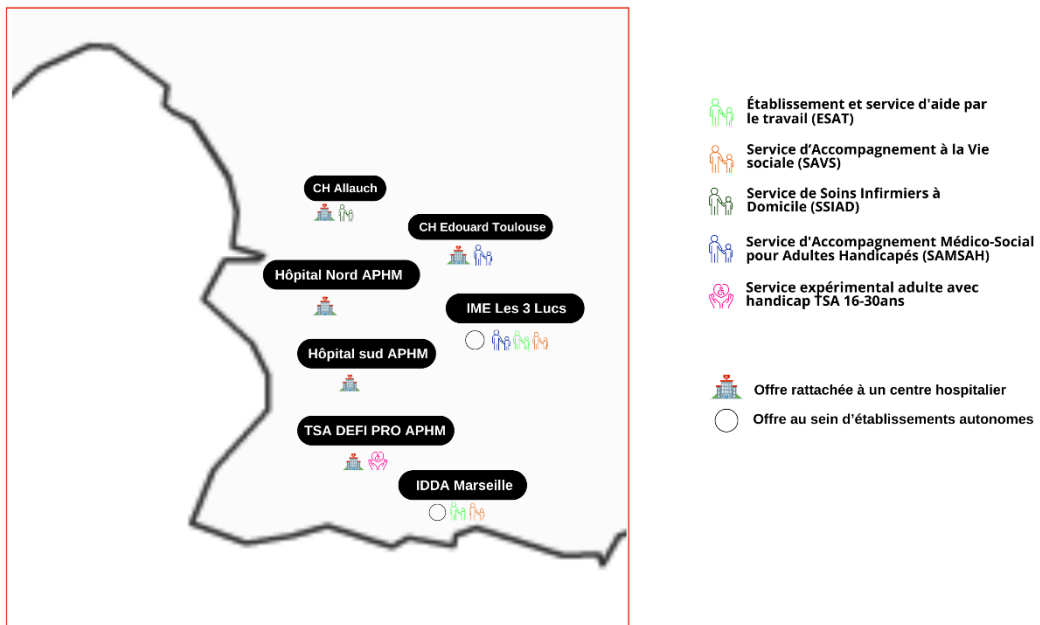
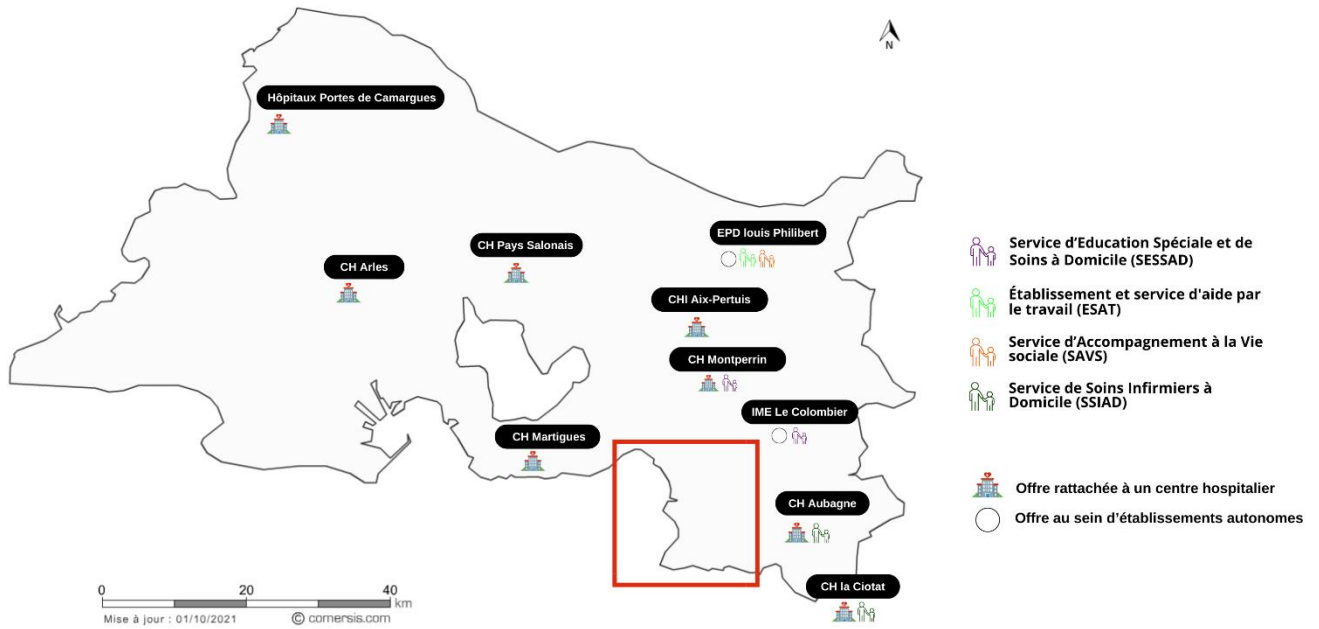
- **Les Instituts Médico-Educatifs (IME)** : les IME sont des établissements qui accueillent les enfants et adolescents présentant des troubles du développement intellectuel (TDI) et/ou des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

- **Les Instituts Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP)** : les ITEP sont des établissements médico-sociaux qui accueillent les jeunes enfants et les adolescents présentant des troubles de la conduite et du comportement.

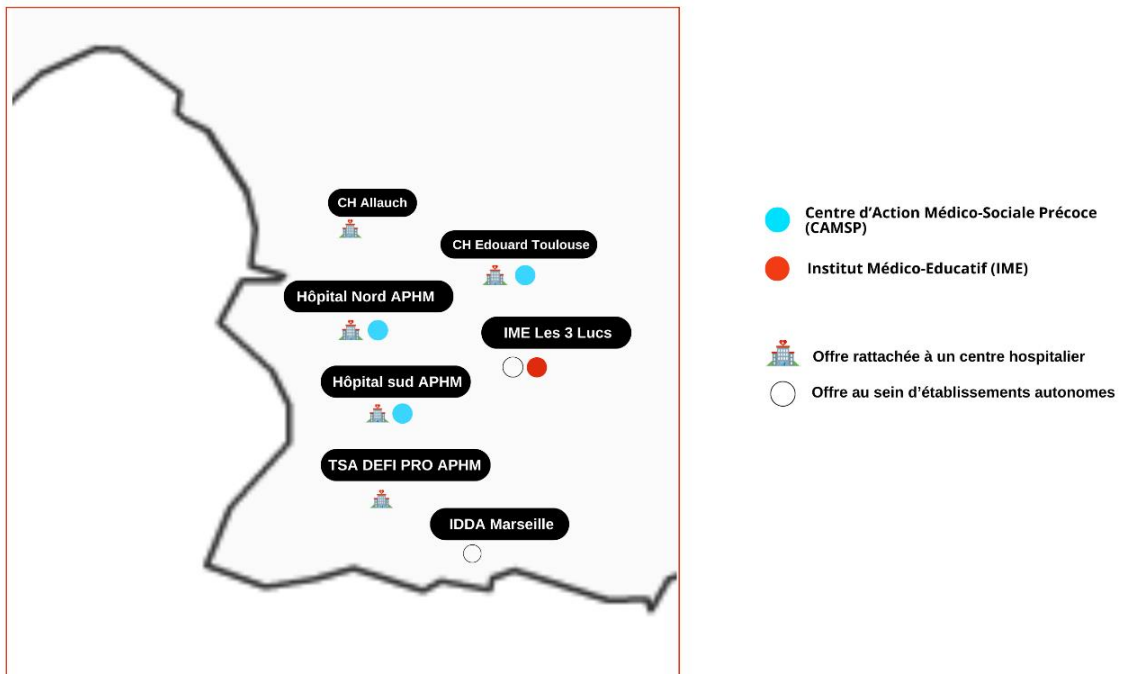
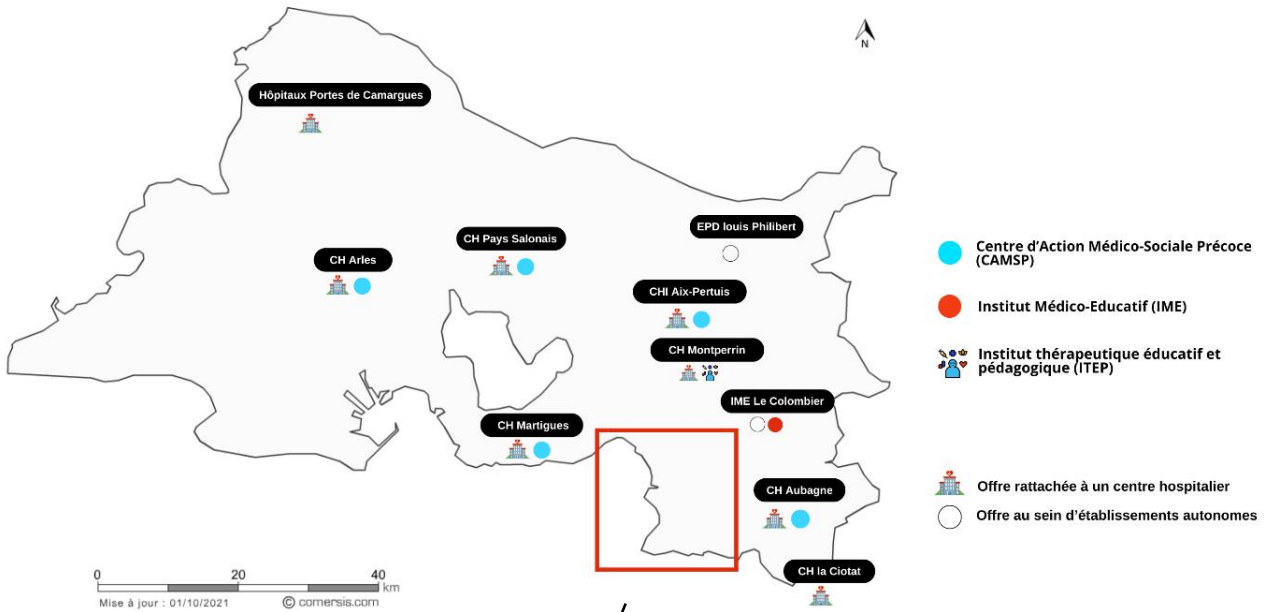
- **L'Education Thérapeutique du Patient (ETP)** : L'éducation thérapeutique du patient s'inscrit dans le parcours de soins. Elle a pour objectif de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie.

Nom	Service expérimental PH TSA 16-30ans	ESAT	SAVS	FDV	CAMSP	ITEP	SESSAD	IME	SSIAD	FH	SAMSAH	MAS	FAM	ETP	Capacité total
IDDA Marseille		75	23												98
Etablissement Public Départemental (EPD) Louis Philibert		113	60 files actives	56 +6 PHV Seniors +10 externes						56		56	38	190	339
Hopitaux Porte de Camargue												33			33
CH Edouard Toulouse					file active						40	40			80
Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) DEFI PRO APHM	10 places / 20 pers file active														10
CAMSP Hôpital Nord APHM					file active										file active
CAMSP Hôpital sud APHM					file active										file active
CH Martigues					file active										
CH Arles					file active										file active
CH Allauch									12			27 places			39
CHI Aix-Pertuis					file active										file active
Salon de Provence					file active										file active
CH de la Ciotat									20						20
CH d'Aubagne					file active				12						12
CH de Montperrin						accueil entre 70-80 enfants/ jour (ITEP/SESSAD) capacité d'accueil variable									variable
IME le colombier						20 places 3-20 ans 4 places 16-25 ans		89							113
IME LES 3 Lucs		25	file active					88			14				127

Cartographie reprenant les services dédiés aux personnes en situation de handicap :



Cartographie reprenant l'offre d'accueil pour le secteur enfants – PH :



Cartographie reprenant l'offre d'accueil pour le secteur adultes – PH :

